



**Cour
Pénale
Internationale**

**International
Criminal
Court**

ICC-PIDS-WU-19/10_Fra

La CPI semaine après semaine

1^{er} février 2010 #19



Situation en République démocratique du Congo

Dans cette situation, les trois affaires suivantes sont en cours d'examen par les chambres concernées : *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, *Le Procureur c. Bosco Ntaganda* et *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui*. Les accusés Thomas Lubanga Dyilo, Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui sont actuellement détenus par la Cour ; tandis que le suspect Bosco Ntaganda demeure en fuite. Dans l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, le procès s'est ouvert le 26 janvier 2009. Le procès dans l'affaire *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui* s'est ouvert le 24 novembre 2009.

Affaire Lubanga

Procès de Thomas Lubanga Dyilo : la Défense commence par exposer les grandes lignes de sa thèse

Le 27 janvier 2010, l'équipe de Défense de Thomas Lubanga Dyilo a fourni une explication préliminaire exposant les grandes lignes de la thèse qu'elle présentera, ceci avant d'ouvrir la discussion sur les éléments de preuve à sa disposition.

[Audio](#) | [Vidéo](#) | [Youtube](#)

Affaire Katanga et Ngudjolo Chui

Le procès de Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui a repris le 26 janvier 2010

Le procès dans l'affaire *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui* a repris le 26 janvier 2010. L'audience a commencée devant la Chambre de première instance II avec un témoin expert, Me Zoran Lesic, technicien visuel au Tribunal Pénal International pour l'ex-Yugoslavie, qui a déposé en anglais.

Dans la salle d'audience :

Gilles Dutertre, substitut du Procureur
Zoran Lesic, témoin expert
Andreas O'Shea, conseil de la Défense
Eric MacDonald, premier substitut du Procureur
Témoin 250

[Audio](#) | [Vidéo](#)

Décisions adoptées entre le 25 et le 29 janvier 2010

Décision prononçant des mesures de protection au profit du témoin 323 lors de sa déposition à l'audience - Version publique expurgée

Rendue par la Chambre de première instance II, le 27 janvier 2010

Situation en République centrafricaine

Dans l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*, la seule actuellement en cours d'examen dans le cadre de cette situation, la Chambre préliminaire II a, le 15 juin 2009, confirmé deux charges de crimes contre l'humanité et trois charges de crimes de guerre, et a renvoyé l'accusé pour être jugé devant une Chambre de première instance. L'ouverture du procès est prévue le 27 avril 2010.

Décisions adoptées entre le 25 et le 29 janvier 2010

Affaire Bemba

Decision on the "Prosecution's Request for Leave to Appeal the Trial Chamber's Oral Ruling Denying Authorisation to Add and Disclose Additional Evidence after 30 November 2009"

Rendue par la Chambre de première instance III, le 28 janvier 2010

Decision on the "Prosecution's Submissions on the Trial Chamber's 8 December 2009 Oral Order Requesting Updating of the In-Depth -Analysis Chart"

Rendue par la Chambre de première instance III, le 29 janvier 2010

Situation au Darfour, Soudan

Dans la situation au Darfour (Soudan), la Chambre préliminaire I est actuellement saisie de trois affaires : *Le Procureur c. Ahmad Muhammad Harun* (« Ahmad Harun ») et *Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman* (« Ali Kushayb »), *Le Procureur c. Omar Hassan Ahmad Al Bashir* et *Le Procureur c. Bahar Idriss Abu Garda*. Trois mandats d'arrêt ont été délivrés par la Chambre préliminaire I à l'encontre de Harun, Kushayb et Al Bashir pour des charges de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. Les trois suspects sont actuellement en fuite. Une citation à comparaître a été adressée à Abu Garda, qui a comparu volontairement devant la Chambre le 18 mai 2009. Le suspect n'est pas détenu par la CPI. L'audience de confirmation des charges a eu lieu du 19 au 29 octobre 2009.

Affaire Al Bashir

La Chambre d'appel rendra, le 3 février 2010, son arrêt sur l'appel du Procureur contre la décision délivrant le mandat d'arrêt

Le mercredi 3 février 2010, à 10h30 (heure locale de La Haye), la Chambre d'appel de la Cour pénale internationale rendra, au cours d'une audience publique, son arrêt sur l'appel du Procureur contre la décision relative à la requête de l'Accusation aux fins de délivrance d'un mandat d'arrêt à l'encontre d'Omar Hassan Ahmad Al Bashir.

Dans cette décision rendue le 4 mars 2009, la Chambre préliminaire I avait, à la majorité, conclu que les éléments présentés par l'Accusation à l'appui de sa requête aux fins de délivrance d'un mandat d'arrêt contre Omar Al Bashir ne fournissaient pas de motifs raisonnables de croire qu'Al Bashir avait une intention spécifique de détruire, en tout ou en partie, les groupes four, massalit et zaghawa. Par conséquent, le crime de génocide ne figure pas dans le mandat d'arrêt délivré à l'encontre d'Omar Al Bashir.

Le 6 juillet 2009, le Procureur a interjeté appel contre cette décision, en rapport avec cette charge, demandant à la Chambre d'appel de trancher la question de savoir si la majorité de la Chambre préliminaire I a eu tort d'exiger que l'existence de motifs raisonnables de croire que la personne poursuivie a commis le crime allégué soit la seule conclusion raisonnable qui puisse être tirée des preuves présentées par le Procureur.

Décisions adoptées entre 25 et le 29 janvier 2010

Decision on the Second Application by Victims a/0443/09 to a/0450/09 to Participate in the Appeal against the "Decision on the Prosecution's Application for a Warrant of Arrest against Omar Hassan Ahmad Al Bashir"

Rendue par la Chambre d'appel, le 28 janvier 2010

Decision on the Observations Submitted by the ad hoc Counsel for the Defence in relation to Applications a/0443/09 to a/0450/09 for Participation in the Proceedings

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 28 janvier 2010

Liens utiles

Les procédures se déroulant dans la salle d'audience peuvent être suivies sur le site internet de la Cour : www.icc-cpi.int.

Vous pouvez également consulter le [calendrier des audiences](#).

Des résumés audiovisuels sont disponibles sur [notre chaîne Youtube](#).

Événements

Rencontre officielle entre la CPI et le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique de l'Organisation des Nations Unies

Le 25 janvier 2010, de hauts représentants de la Cour pénale internationale (CPI) ont rencontré Mme Patricia O'Brien, Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Le Président de la Cour, le juge Sang-Hyun Song, s'est entretenu avec Mme O'Brien des stratégies de coopération entre la CPI et l'ONU, notamment en prévision de la prochaine conférence de révision du Statut de Rome qui doit se tenir à Kampala (Ouganda), à la fin du mois de mai de cette année. Le Conseiller juridique a également rencontré le Procureur de la CPI, M. Luis Moreno-Ocampo, et le Greffier, Mme Silvana Arbia, afin d'évoquer des questions d'intérêt commun.

Le Président de la Cour s'est dit très reconnaissant de l'excellence des rapports existant entre la CPI et l'ONU, et particulièrement du soutien permanent du Secrétaire général Ban Ki-moon, et a donné son assurance que la Cour gardera d'étroites relations avec les tribunaux des Nations Unies, renouvelant son offre d'héberger les mécanismes résiduels et les archives des tribunaux ad hoc dont les travaux arrivent à leur terme. Il a également informé le Conseiller juridique de l'ONU de l'activité judiciaire en cours et lui a communiqué un résumé des résultats de la huitième session de l'Assemblée des États parties et de l'état d'avancement des travaux préparatoires de la conférence de révision.



Le Président de la CPI, le juge Song rencontre la Secrétaire générale adjointe aux affaires juridiques de l'ONU, Mme Patricia O'Brien © ICC-CPI

Le Président de la CPI a déclaré que « le Statut de Rome est maintenant, avec la Charte des Nations Unies et le Statut de la Cour internationale de Justice, le troisième grand pilier du système de justice internationale ». « De ce fait, l'Organisation des Nations Unies et la Cour pénale internationale sont des alliés naturels dans la mise en œuvre et la promotion de ce système, et je me félicite de l'étroitesse et de la solidité des liens tissés entre ces deux institutions. »

Mme O'Brien a informé le Président des questions d'actualité en matière de coopération et a offert l'aide de l'ONU afin d'accélérer les préparatifs de la conférence de révision.

Après sa rencontre avec le Président Song, Mme O'Brien a déclaré : « Le Secrétaire général souhaite sincèrement promouvoir la justice internationale pénale et particulièrement la CPI. Cette rencontre avec le Président Song a été pour moi l'occasion de témoigner à nouveau avec force le soutien des Nations Unies à la CPI. J'ai demandé au Président de la CPI quelle était pour nous la meilleure façon d'aider la Cour et l'Assemblée des États parties à créer les conditions permettant à la conférence de révision d'aboutir à un résultat fructueux. »

À cette occasion, M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU, a demandé au Conseiller juridique de transmettre ses chaleureuses salutations au Président de la CPI et l'assurance que la Cour pourrait toujours compter sur le ferme soutien de l'Organisation des Nations Unies à sa noble cause. Dans un discours prononcé devant l'Assemblée générale des Nations Unies le 11 janvier 2010, le Secrétaire général a exhorté ses membres à se montrer résolus et déterminés dans leur lutte contre l'impunité, qualifiant la CPI de pièce maîtresse de notre système de justice internationale pénale. Dans cette allocution, il a publiquement annoncé qu'il se rendrait à Kampala en mai afin d'ouvrir la conférence de révision qu'il lui revenait de convoquer.

Depuis le début de la coopération officielle entre la CPI et l'ONU, fin 2004, le Bureau des affaires juridiques est l'organe chargé par le Secrétaire général de traiter toutes les questions concernant les deux organisations. La coopération entre la Cour pénale internationale et l'Organisation des Nations Unies est régie par un accord signé en 2004, ainsi que par les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et de l'Assemblée des États parties.

Le Président de l'Assemblée des États parties au Statut de Rome rencontre les communautés de la sous-région Acholi touchées par la guerre dans le nord de l'Ouganda

Dans le cadre de la préparation de la Conférence de révision du Statut de Rome, qui doit se tenir à Kampala (Ouganda) du 31 mai au 11 juin 2010, le Président de l'Assemblée des États parties (ASP) s'est rendu en Ouganda pour une mission de trois jours. Pour faire mieux connaître cette Conférence de révision, l'Unité de la sensibilisation de la Cour, en partenariat avec No Peace Without Justice, Human Rights Network of Uganda et la coalition ougandaise pour la Cour pénale internationale, a organisé une réunion de sensibilisation dans le village de Tingkidi de la sous-région Acholi dans le nord de l'Ouganda. Il y avait plus de 800 personnes présentes, venues des villages voisins de Gaya, Choke Awee, Aboo, Pamineano, Palwong, Wiyanono, Jeng-Gara, Lamogi et Pagak.

S'adressant aux participants, le Président de l'ASP, M. Christian Wenaweser, a déclaré que les contacts avec les communautés touchées et le fait de leur donner la possibilité d'exprimer leurs opinions et leurs préoccupations concernant les travaux de la Cour



Le Président de l'ASP, M. Christian Wenaweser et l'équipe en charge de la Sensibilisation rencontrent les communautés du village de Tingkidi ©ICC-CPI

victimes, ainsi que des questions sur les raisons pour lesquelles la Cour n'engage de poursuites qu'à l'encontre de ressortissants africains. Des délégués d'États parties, Sierra Leone, Danemark, Afrique du Sud et Kenya, dont la présence avait été facilitée grâce à l'assistance de l'ONG partenaire No Peace Without Justice, ont également aidé à corriger toute perception erronée et à répondre aux préoccupations exprimées par la communauté.

Dans ses observations finales, le président du conseil local 111 de la circonscription de Lamogi, M. Dennis Rom, a remercié le Président et les délégués de l'occasion unique qui leur a été donnée de s'entretenir avec des responsables de l'ASP : « Cette visite a fait naître la confiance au sein de la communauté touchée et apporté la preuve de l'intérêt de la Cour », a-t-il déclaré.

La CPI rencontre le ministre de la Justice rwandais

Le 27 janvier 2010, des hauts représentants de la Cour pénale internationale (CPI) ont reçu au siège de la Cour à La Haye, le ministre de la Justice et garde des Sceaux du Rwanda, Tharcisse Karugarama, accompagné par l'Ambassadeur du Rwanda aux Pays-Bas, Jean Pierre Bizimana. Pendant la réunion, le Président de la Cour, le juge Sang-Hyun Song, a pu questionner ses invités sur les perspectives d'adhésion de la République du Rwanda au Statut de Rome.

Après avoir réitéré le principe de souveraineté des États quant à la décision de devenir États parties, le président Song a souligné l'engagement de la Cour d'assister au mieux le gouvernement et le peuple Rwandais à se familiariser avec son mandat. Il a également invité le Rwanda à envoyer ses représentants et à contribuer aux discussions sur le Statut de Rome lors de la Conférence de révision qui aura lieu à Kampala, en Ouganda, entre le 31 mai et 11 juin de cette année.



Le président Sang-Hyun Song avec le ministre de la Justice du Rwanda, Tharcisse Karugarama © ICC-CPI

Le Procureur, Luis Moreno-Ocampo, et le Greffier, Silvana Arbia, ont de leur côté aussi rencontré les hauts représentants Rwandais.

Interagir avec les communautés

La Cour pénale internationale sensibilise la population de Bossembélé en République centrafricaine

La Cour pénale internationale (CPI) poursuit sa campagne d'information et de sensibilisation à l'intérieur du territoire de la République centrafricaine. Suite à la réunion avec les autorités administratives et religieuses de la localité de Bossembélé (préfecture de l'Ombella-Mpoko) à la fin de l'année 2009, les fonctionnaires de la Cour, sont retournés dans la même ville pour rencontrer un public beaucoup plus large au cours de deux séances organisées à la maison des jeunes et de la culture locale.

La première session, tenue le 26 janvier 2010, a rassemblé quelques 171 femmes venues s'informer sur le rôle, le mandat, le fonctionnement et les activités de la Cour pénale internationale. La session du 27 janvier, ouverte au grand public a rassemblé 181 personnes. Durant ces deux rencontres, la présentation de la Cour par les fonctionnaires de l'Unité de la sensibilisation s'est poursuivie par la diffusion d'une vidéo (entièrement produite en Sango, la langue la plus communément parlée en République centrafricaine) visant à retracer les différentes étapes des procédures judiciaires dans l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*.

Ces deux rencontres ont été menées conjointement avec la Section de la participation des victimes et des réparations. Les participants ont ainsi pu exposer leurs préoccupations et poser leurs questions, dont un grand nombre a porté sur la façon dont les victimes des crimes graves commis en 2002-2003 peuvent participer aux procédures devant la Cour, et demander réparation pour les préjudices subis. L'autre grande préoccupation de la population a porté sur la façon dont elle pourrait suivre le procès de Jean-Pierre Bemba, dont l'ouverture a été fixée au 27 avril 2010. L'Unité de la sensibilisation a rassuré la population en expliquant que le procès serait largement rendu public via les professionnels des médias centrafricains (notamment par le biais de résumés hebdomadaires diffusés par les stations radios). Les représentants de la Cour ont également fait part de leur intention de revenir à Bossembélé pour pouvoir diffuser les premières images du procès Bemba.



La CPI informe les femmes de Bossembélé ©ICC-CPI

La campagne de sensibilisation à l'intérieur du pays se poursuivra en février par des rencontres entre la Cour pénale internationale et les populations de Bossangoa (préfecture de l'Ouham) et Sibut (préfecture de la Kémo).

Calendrier

FÉVRIER 2010						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
01	02	03	04	05	06	07
08	09	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
Événements futurs : 27 avril : Ouverture programmée du procès dans l'affaire Jean-Pierre Bemba Gombo 31 mai - 11 juin : Première Conférence de révision du Statut de Rome						

Le calendrier est susceptible de changements de dernière minute.